



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://www.lleida.net/docs/inversores/en/20200508_HRelev.pdf

ES https://www.lleida.net/docs/inversores/es/20190508_HRelev.pdf

ZH https://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20190508_HRelev.pdf

8 mai 2020

FAIT PERTINENT

Convocation Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le RDL 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 06/2018 du Marché Alternatif Boursier (MAB) espagnol concernant les données à fournir par les entreprises en croissance, par la présente, LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A : (désormais "Lleida.net" ou "l'entreprise"), met à votre disposition les informations suivantes :

Le conseil d'administration de la Société, réuni le mardi 5 mai 2020, a décidé de convoquer une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, qui se tiendra au siège social de la Société le mardi 9 juin 2020 à 10 heures, à premier appel, ou au même endroit et au même moment, le mercredi 10 juin 2020, sur deuxième appel.

Ci-joint, l'ordre du jour de l'appel.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,

Francisco Sapena Soler

PDG et Président du Conseil Administration



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://www.lleida.net/docs/inversores/en/20200508_HRelev.pdf

ES https://www.lleida.net/docs/inversores/es/20190508_HRelev.pdf

ZH https://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20190508_HRelev.pdf

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Convocation Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Par résolution du Conseil d'administration de Lleidanetworks Serveis Telemàtics S.A. (la « société ») du 5 mai 2020, se convoque l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui aura lieu au siège social sis à Madrid, 42, rdc, calle General Lacy, le 9 juin 2020 à 10 heures, en première convocation, soit le 10 juin 2020 si le quorum nécessaire n'est pas atteint, même endroit et heure, en deuxième convocation, afin de délibérer et, le cas échéant, d'adopter des accords concernant les questions comprises dans le suivant :

Ordre du jour

Premier.- Examen et approbation, selon le cas, des comptes annuels individuels de la société (bilan, compte de profits et pertes, état des variations du patrimoine net, tableaux des flux de trésorerie, rapport), ainsi que le rapport de gestion et le rapport d'audit correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Deuxième.- Examen et approbation, selon le cas, des comptes annuels du groupe consolidé (bilan, compte de profits et pertes, état des variations du patrimoine net, tableaux des flux de trésorerie, rapport), ainsi que le rapport de gestion et d'audit consolidés correspondant à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Troisième.- Approbation, le cas échéant, de la proposition d'application du résultat de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Distribution de dividendes.

Quatrième.- Examen et approbation, le cas échéant, de la gestion sociale et des actions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cinquième.- Nomination et / ou réélection des administrateurs. Ratification, le cas échéant, de la nomination par le conseil d'administration de Mme. Beatriz García Torre en tant que directrice à travers la procédure de cooptation.

Sixième.- Approbation, le cas échéant, de la modification de l'article 12 des statuts sociaux afin de permettre la participation aux réunions par voie télématique.

Septième.- Fixation du montant maximum de la rémunération annuelle à verser à tous les membres du conseil d'administration.

Huitième.- Délégation de pouvoirs pour formaliser, exécuter et inscrire les accords adoptés par l'Assemblée générale.

Neuvième. - Demandes et questions.

Dixième.- Rédaction, lecture et approbation, le cas échéant, du compte rendu de la réunion.

Supplément à la convocation Les actionnaires sont informés que si l'état d'alarme persiste en Espagne ou s'il existe des restrictions ou des recommandations des autorités publiques concernant la mobilité des personnes ou concernant les réunions de plus d'un certain nombre de personnes, et ne pouvant tenir ladite réunion en personne, ceci sera informé sur le site Internet www.lleida.net/inversores, avec un minimum de cinq jours calendaires à la date de celle-ci, de sa tenue par des moyens exclusivement télématiques, dans les termes prévus à l'article 40.1 du décret royal - loi 8/2020 du 17 mars. Les actionnaires qui représentent, au moins, cinq pour cent du capital social pourront demander à ce que soit publié un complément d'information à la



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://www.lleida.net/docs/inversores/en/20200508_HRelev.pdf

ES https://www.lleida.net/docs/inversores/es/20190508_HRelev.pdf

ZH https://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20190508_HRelev.pdf

présente convocation de l'Assemblée générale des actionnaires, incluant un ou plusieurs points de l'ordre du jour. L'exercice de ce droit devra s'effectuer au moyen d'une notification faisant foi, qui devra être reçue au domicile social de la société, sis à Madrid, 42, rdc, calle General Lacy, dans un délai de cinq jours à compter de la publication de la présente convocation.

Droit de présence et de représentation

Pourront assister à l'Assemblée, de droit, les titulaires d'action figurant comme tel sur le Registre comptable d'inscriptions en compte, cinq jours avant l'Assemblée, ce dont ils pourront attester soit via la carte d'assistance dédiée, soit via un certificat expédié par l'une des entités autorisées juridiquement, soit via tout autre document, conforme au droit, qui atteste de son statut d'actionnaire.

Les actionnaires qui ne peuvent assister personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par une autre personne, en respectant les conditions et formalité requises par les Statuts sociaux et la loi espagnole de Sociétés par action.

Droit d'information

Tout actionnaire a le droit d'examiner et d'avoir accès, au siège social ou par envoi, immédiat et gratuit, aux documents suivants soumis à l'approbation ou diffusés pour information de l'Assemblée générale :

- La présente convocation.
- Les Comptes annuels et le rapport de gestion, ainsi que le rapport d'audit des comptes.
- Le rapport du Conseil d'administration relatif à la modification des Statuts sociaux.
- Le texte intégral des propositions d'accords correspondants aux points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Jusqu'au septième jour précédant l'assemblée générale, les actionnaires pourront solliciter le conseil d'administration à propos des sujets abordées par l'ordre du jour, des informations ou clarifications qu'ils estiment devoir être précisées, ou formuler par écrit les questions qu'ils estiment pertinentes.

Nous rappelons aux actionnaires que la première convocation de l'Assemblée générale aura lieu à la date, l'horaire et le lieu précisés ci-dessous.

Madrid, le 7 mai 2020.-
Le président du Conseil administration,
Francisco José Sapena Soler.